



## Païement de la taxe foncière en indivision

-----  
Par sylvana

Bonjour,  
Je reçois un avis d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés NON bâties.  
Nous sommes 7 indivisaires.  
J'ai l'intention de payer uniquement ma quote-part (correspondant à ma part d'indivision).  
Que se passera-t-il si les autres indivisaires ne paient pas?  
Le fisc pourra-t-il me poursuivre ? Bien que j'aurai réglé ma quote-part de l'indivision ?  
Merci de vos réponses  
Bien cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Chacun est redevable de sa quote-part. Le fisc poursuivra chaque indivisaire.

-----  
Par sylvana

MERCI  
Bonne journée